

Des économies au détriment de la qualité et de la sécurité?

La FAMH a appris par la presse la décision prise par le Département fédéral de l'intérieur de baisser la valeur du point du tarif de la liste des analyses de 10%, ceci d'une manière linéaire, c'est-à-dire pour toutes les analyses, indépendamment du genre d'analyses (analyses de grande routine, comme analyses hautement spécialisées).

Depuis plus de vingt ans, la FAMH a participé de manière significative à l'établissement est la mise à jour de la liste des analyses, en collaboration avec les offices concernés. Nous avons été impliqués dans toutes les modifications de cette liste (types d'analyses, regroupement, nombre et valeur du point du tarif, etc.).

La FAMH prie le Département fédéral de l'intérieur de reconsidérer cette décision, en particulier pour les raisons suivantes :

- Contrairement aux affirmations du communiqué de presse du DFI du 9.11.05, la liste des analyses a subi depuis 1994 trois modifications majeures, notamment une étude approfondie suivie par une baisse de 10% du tarif des 50 analyses les plus fréquentes.
- Une adaptation permanente a été réalisée depuis 1994 par la REVAL et la CFA avec des baisses ponctuelles du tarif.
- Une autre étude a été réalisée en 1999, sur mandat et au frais de l'OFAS. Cette étude a démontré clairement, que certaines analyses étaient surévaluées et d'autres sous-évaluées. L'OFAS n'a malheureusement jamais donné suite à cette étude.
- La FAMH a toujours démontré sa disponibilité et sa bonne volonté. Elle est toujours disposée à collaborer à trouver un nouveau concept pour la liste des analyses, dans le but de faire de réelles économies, comme le président l'a re-confirmé au directeur de l'OFSP lors d'une entrevue fin septembre.
- Jusqu'à présent, la liste a été basée sur des critères d'économicité, d'utilité et d'efficacité et la tarification des critères scientifiques, respectant les exigences de qualité voulue par les autorités et les assureurs.
- La baisse linéaire menace les laboratoires qui effectuent des analyses spéciales
- La baisse obligera les laboratoires à réduire leur personnel
- La baisse linéaire aura une influence négative sur la qualité, la sécurité et la formation
- Certaines prestations ne pourront plus être faites (par exemple la prise de sang à domicile)
- Pas de possibilité pour les laboratoires de réagir à temps à la nouvelle situation (moins de deux mois entre l'annonce et l'entrée en vigueur!)